



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2019

Convocation du 13 mars 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-sept mars deux mille dix-neuf à dix-neuf heures à la Mairie d'Yerville sous la présidence d'Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire.

**Etaient Présents** : A. TRASSY-PAILLOGUES, Maire, Ph. FERCOQ, Adjoint, O. NEUFVILLE, Adjoint, D. COLLARD, Adjoint, J-J. DEMARES, F. HERVIEUX, D. JOSEPH, J-P DEVAUX, L. HANGARD, I. LOMO, T. LOUVEL, S. MONNIER, J-P. CHAUVET, D. DESWARTE, B. LEBOURG, B. MATTON et B. LEMAITRE Conseillers Municipaux.

**Était absente-excusee** : S. PROUILLET qui a donné pouvoir à J.P CHAUVET

**Etait également présent** : O. LUCAS, receveur municipal

**Secrétaire de séance** : J.-P. CHAUVET

**Secrétaire auxiliaire** : A. MOTTET

Alfred TRASSY-PAILLOGUES informe le Conseil Municipal de la démission de Catherine CREVON de son mandat pour raisons personnelles et professionnelle qui a été acceptée par la Préfète de Seine-Maritime le 14 mars 2019.

Un hommage est rendu à Josette GILBERT, ancienne conseillère municipale, et à Klaus PETERS, membre fondateur du Jumelage avec Fassberg, qui sont récemment décédés. Il donne ensuite lecture du compte-rendu de la dernière réunion, en confirmant la validité du pouvoir donné par Sophie PROUILLET, celui-ci étant donné séance par séance. Daniel COLLARD précise que la date de pré-réception des travaux de l'école est fixée au 3 avril à 16 heures. Thierry LOUVEL indique que le permis de construire du nouveau collège a été déposé et est actuellement en cours d'instruction. Les travaux du giratoire commenceront dès le 2<sup>ème</sup> semestre 2019.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la présente réunion.



## **2019-11 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE QUARTIER SUD 2018**

Alfred TRASSY-PAILLOGUES se retire et laisse la parole à Philippe FERCOQ, adjoint, qui présente le compte administratif du budget annexe Quartier Sud :

- **Compte Administratif annexe « Aménagement du Quartier Sud »**

### **Section de fonctionnement**

Dépenses : 863 488.87 €

Recettes : 1 992 593.44 €

**Excédent : 1 129 104.57 €**

### **Section d'investissement**

Dépenses : 1 725 620.43 €

Recettes : 862 131.56 €

**Déficit : 863 488.87 €**

**Excédent net global : 265 615.70 €**

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe Quartier Sud.

Le compte administratif est ensuite signé par tous les membres présents.

## **2019-12 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LES FAUBOURGS 2018**

Alfred TRASSY-PAILLOGUES se retire et laisse la parole à Philippe FERCOQ, adjoint, qui présente le compte administratif du budget annexe Les Faubourgs :

- **Compte Administratif annexe « Les Faubourgs »**

### **Section de fonctionnement**

Dépenses : 188 007.69 €

Recettes : 188 007.69 €

**Excédent : 0 €**

### **Section d'investissement**

Dépenses : 188 007.69 €

Recettes : 0 €

**Déficit : 188 007.69 €**

**Déficit net global : 188 007.69 €**

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe Les Faubourgs.

Le compte administratif est ensuite signé par tous les membres présents.

## **2019-13 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 (BUDGET PRINCIPAL)**

Considérant la conformité des résultats du compte de gestion 2018 dressé par Monsieur le Receveur Municipal à celui du compte administratif 2018 dressé par Monsieur Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'approuve sans observation ni réserve.

#### **2019-14 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 (BUDGET PRINCIPAL)**

Considérant la conformité des résultats du compte de gestion 2018 dressé par Monsieur le Receveur Municipal à celui du compte administratif 2018 dressé par Monsieur Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'approuve sans observation ni réserve.

#### **2019-15 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 « QUARTIER SUD ».**

Considérant la conformité du résultat du compte de gestion 2018 « QUARTIER SUD » dressé par Monsieur le Receveur Municipal, à celui du compte administratif 2018 dressé par Monsieur Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'approuve sans observation ni réserve.

#### **2019-16 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 « LES FAUBOURGS ».**

Considérant la conformité du résultat du compte de gestion 2018 « Les Faubourgs » dressé par Monsieur le Receveur Municipal, à celui du compte administratif 2018 dressé par Monsieur Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'approuve sans observation ni réserve.

#### **2019-17 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 « LES FAUBOURGS ».**

Considérant la conformité du résultat du compte de gestion 2018 « Les Faubourgs » dressé par Monsieur le Receveur Municipal, à celui du compte administratif 2018 dressé par Monsieur Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'approuve sans observation ni réserve.

#### **2019-18 AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE « ZAC SUD »**

Sur proposition de Monsieur Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à affecter les résultats 2018 du compte administratif annexe « ZAC Sud » de la façon suivante :

- **952 746.16 euros** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
- **- 724 993.72 euros** au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

#### **2019-19 AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE « QUARTIER SUD »**

Sur proposition de Monsieur Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à affecter les résultats 2018 du compte administratif annexe « Quartier Sud » de la façon suivante :

- **1 129 104.57 euros** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
- **- 863 488.87 euros** au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

### 2019-20 AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE « LES FAUBOURGS »

Sur proposition de Monsieur Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à affecter les résultats 2018 du compte administratif annexe « Les Faubourgs » de la façon suivante :

- - **188 007.39 euros** au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

### 2019-21 AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

Sur proposition de Monsieur Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à affecter l'excédent de fonctionnement capitalisé 2018 de la façon suivante :

- **354 847.95** au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

### 2019-22 PARTICIPATIONS A CHARGES INTERCOMMUNALES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide l'inscription au budget 2019 des participations intercommunales suivantes :
  - S.I.V.O.S.S. : **37 944 €**
  - Communauté de Communes Plateau de Caux – Doudeville - Yerville : **3 300 €**
- décide la fiscalisation par la mise en recouvrement auprès des services fiscaux des participations intercommunales suivantes :
  - Syndicat des bassins versants Saône Vienne et Scie
  - Syndicat des bassins versants de la Durdent, St Valéry et Veulettes.

### 2019-23 FIXATION DES TAUX DES DIFFERENTS IMPOTS LOCAUX.

Considérant que dans les recettes de fonctionnement du budget 2019, il y a lieu de déterminer le produit des contributions directes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit les taux d'imposition de l'année 2018.

Ces taux sont les suivants :

- Taxe d'habitation 19.97 %
- Foncier bâti 27.93 %
- Foncier non bâti 49.39 %
- CFE 19.72 %

### 2019-24 SUBVENTIONS ACCORDEES AUX SOCIETES LOCALES POUR 2019

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les subventions à verser aux diverses associations de façon suivante :

ASSOCIATION	ANNUELLE	COMPLEMENTAIRE	MANIFESTATION	TOTAL
Yerville Football Club	3 550 €	2 000 €		5 550 €
Sapeurs-Pompiers	760 €			760 €
Pupilles des sapeurs-pompiers	60 €			60 €

Croix-Rouge	300 €			300 €
Anciens Combattants	460 €			460 €
Ludinou	60 €			60 €
La prévention routière	60 €			60 €
Bibliothèque pour tous	1300 €	300 €		1600 €
Club athlétique cauchois			250 €	250 €
Yerville Tennis Club	330 €		500 €	830 €
Pétanque yervillaise	110 €			110 €
Mutilés du travail	60 €			60 €
Comité de jumelage	690 €			690 €
Association la roue cauchoise et européenne	110 €			110 €
CLIC du Pays de Caux	510 €			510 €
Petit Ange Dylan	150 €			150 €
Amicale du Personnel	5 500 €			5 500 €
Banque alimentaire	1 536 €			1 536 €
Karaté club yervillais	1 000 €			1 000 €
Association yervillaise des coureurs du dimanche	110 €		1 700 €	1 810 €
Association tir Yerville et sa région	290 €			290 €
Téléthon	150 €			150 €
Basket	1 810 €			1 810 €
Sympa gym	110 €			110 €
Amicale des maires	80 €			80 €
Union commerciale	1 000 €	500 €		1 500 €
Boxe américaine	1 700 €			1 700 €
Coopérative école primaire	10 570 €			10 570 €
Coopérative école maternelle	3 180 €			3 180 €
AANDY	350 €			350 €
Chœurs en cœur	110 €			110 €
CCAS	55 000 €			55 000 €

#### **2019-25 SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION YERVILLE EVENEMENTS**

Philippe FERCOQ ne participe pas au débat

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la subvention suivante pour l'Association Yerville Evènements

- Yerville Evènements

7 500.00 €

#### **2019-26 SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION POUR LA GESTION ET L'ANIMATION DE L'ACTION GERONTOLOGIQUE DE YERVILLE**

Jean-Jacques DEMARES ne participe pas au débat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la subvention suivante pour l'Association pour la Gestion et l'Animation de l'Action Gériatrique d'Yerville (AGAAGY)

- AGAAGY

1 860.00 €

### **2019-27 SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION YERVILLAISE D'AIDE A DOMICILE**

Jean-Jacques DEMARES ne participe pas au débat

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la subvention suivante pour l'Association Yervillaise d'Aide à Domicile

- AYAD 330.00 €

### **2019-28 SUBVENTION ACCORDEE AU COMITE DES LILAS**

Bernard LEBOURG ne participe pas au débat

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la subvention suivante pour le Comité des Lilas

- Comité des Lilas 500.00 €

### **2019-29 MISE EN PLACE DE CHANTIERS JEUNES DURANT L'ETE 2019**

Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, propose au Conseil Municipal, la reconduction de « chantiers jeunes » au cours de l'été 2019 en faveur d'un maximum de 16 jeunes âgés de 14 à 17 ans issus d'Yerville.

Les périodes d'activité, à raison de 3 heures par jour de 9 heures à 12 heures, seront les suivantes :

- 8 jeunes de 14-15 ans du 8 au 12 juillet 2019
- 8 jeunes de 16-17 ans du 29 juillet au 2 août 2019.

Les objectifs de ce chantier sont les suivants :

- Participer à une action concrète valorisante individuellement et socialement en s'initiant à des techniques de travail
- Favoriser une première immersion dans le monde du travail
- Responsabiliser les jeunes
- Valoriser l'environnement rural, sensibiliser les jeunes au respect de leur lieu de vie,
- Permettre la reconnaissance de leur travail par les habitants.

L'encadrement sera assuré par les services techniques de la commune.

Aussi, après échanges de vues et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable à la reconduction des « Chantiers Jeunes » ainsi sus-décrit.
- Autorise la souscription d'une assurance pour cette action
- Donne tous pouvoirs à Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, ou à l'adjoint délégué pour le bon déroulement de ce chantier et les autorise à cet effet à signer tout document à intervenir, à régler les dépenses et à encaisser les recettes qui découleront de cette action.

### **2019-30 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX DE REPARATION ET D'ENTRETIEN DE VOIRIE – PROGRAMME 2019**

Il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la commune d'Yerville et les communes du territoire de la Communauté de Communes Plateau de Caux – Doudeville – Yerville désireuse de s'y associer en vue du lancement d'un marché portant sur les prestations de travaux de réparation et d'entretien des voiries.

Ce groupement de commandes a pour objectif la réalisation d'économies et l'optimisation de la gestion et de la rationalisation de cette commande publique. Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire ; Elle doit définir toutes les missions et les modalités d'organisation de groupement, ainsi que désignée le coordonnateur.

Il est donc proposé de désigner, en tant que coordonnateur du groupement, la commune d'Yerville représentée par son Maire. Le coordonnateur aura pour mission l'organisation de toute la procédure, la signature et la notification du marché, l'exécution étant laissée aux collectivités membres du groupement, chacune en ce qui la concerne, sous sa responsabilité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Désigne la Commune d'Yerville en qualité de coordonnateur du groupement de commandes à constituer entre la commune d'Yerville et les collectivités adhérentes pour la réalisation de travaux de réparation et d'entretien des voiries,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement et ses éventuels avenants,
- Dit que la Commission d'Appel d'Offres du groupement est celle du coordonnateur du groupement,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **2019-31 TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PARKING LOGEAL**

Alfred TRASSY-PAILLOGUES présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire « EP-2019-0-76752-M1921 » et désigné « parking proximité Logéal » dont le montant prévisionnel s'élève à 4 672,96 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 2 025,62 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus,
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2019 pour un montant de 2 025,62 € TTC,
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

### **2019-32 INSTALLATION DE CAMERAS DE VIDEOSURVEILLANCE**

La commune d'Yerville est engagée depuis longtemps dans une politique active de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance. La mise en place du dispositif de vidéoprotection s'inscrit dans le cadre de cette action.

Les études menées en partenariat avec les services de la Gendarmerie ont permis d'identifier plusieurs sites présentant un intérêt à être équipés de caméras de vidéoprotection pour lesquels les autorisations préfectorales ont été sollicitées.



L'investissement à réaliser est de l'ordre de 68 000 € HT incluant l'infrastructure radio, l'alimentation électrique, les caméras, le serveur et l'installation.

Le Département de la Seine-Maritime et l'Etat au titre de la DETR sont susceptibles de subventionner cette opération.

Le conseil municipal, après délibération,

- Décide de lancer le programme vidéoprotection pour un montant estimatif de 68 000 € HT,
- Sollicite une subvention auprès du Département de la Seine-Maritime et de l'Etat au titre de la DETR,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents nécessaires et à régler les dépenses afférentes.

### **2019-33 PROGRAMME DE VOIRIE 2019**

Comme chaque année, la commune va lancer en 2019 un programme de travaux de voirie. Le montant des travaux est estimé à 128 000 € HT auxquels s'ajoutent 5 000 € de dépenses de signalisation.

Sont notamment prévus l'extension du parking du groupe scolaire Jules Guéville, la réfection de la sente piétonne du collège, divers travaux de renforcement et de réfection de voirie rue des Peupliers, rue de la Berdolle et rue des Acacias, ainsi que des travaux de gravillonnage sur la ZAC sud.

Le Département de la Seine-Maritime est susceptible de subventionner certains travaux dans le cadre de l'aide à la voirie communale et le Fonds d'Action Locale (FAL).

Le conseil municipal, après délibération,

- Décide de lancer le programme de travaux de voirie pour 2019 pour un montant estimatif de 128 000 € HT,
- Sollicite le soutien financier de l'Etat au titre de la DETR pour un montant estimatif de 93 000 € HT,
- Sollicite le soutien financier du Département de la Seine-Maritime pour la partie des travaux éligibles à l'aide à la voirie communale et au Fonds d'Action Locale,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents nécessaires et à régler les dépenses afférentes.

### **2019-34 RENOVATION DE L'ASCENSEUR DE LA MAIRIE**

Face au vieillissement de l'ascenseur de la mairie, à ses dysfonctionnements fréquents et aux normes nouvelles en matière de sécurité et d'entretien des ascenseurs, il est nécessaire de procéder à la rénovation de cet équipement.

Il convient de lancer une consultation afin de déterminer l'étendue des travaux à réaliser (mise aux normes des éléments électriques, remplacement de l'armoire de commande...) et de déterminer s'il convient ou non de procéder au remplacement complet de l'ascenseur.

Selon une première estimation, l'investissement à réaliser serait de l'ordre de 50 000 € HT, sachant que cette opération est susceptible d'être subventionnée par le Département de la Seine-Maritime et l'Etat dans le cadre de l'aide à la mise en accessibilité des bâtiments publics.

Le conseil municipal, après délibération,

- Décide de lancer l'étude et les travaux pour la rénovation de l'ascenseur de la Mairie,
- Sollicite une subvention auprès du Département de la Seine-Maritime et de l'Etat au titre de la DETR,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents nécessaires et à régler les dépenses afférentes.

### **2019-35 AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG**

Alfred TRASSY-PAILLOGUES présente au Conseil Municipal le projet de réaménagement du centre bourg avec création d'une halle couverte.

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 780 000 € HT et est susceptible d'être inséré dans le contrat de territoire de la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville Yerville (financements Département et Région) et du contrat de ruralité du PETR Pays Plateau de Caux Maritime (financements Etat/DSIL).

Eu égard à la nécessité de procéder à ces travaux, le Conseil Municipal émet un avis favorable à leur réalisation et pour se faire :

- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à lancer le projet,
- Sollicite l'inscription de l'opération au contrat de territoire et au contrat de ruralité,
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Département de la Seine-Maritime pour la partie « travaux de voirie »,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents nécessaires.
- Autorise le règlement des dépenses afférentes.

### **2019-36 TARIFICATION DES ATELIERS DE L'ESPACE DELAHAYE**

Il est proposé de fixer la tarification des différents ateliers mise en place par le Centre d'Animation Sociale « Espace Delahaye ».

Il s'agit de :

- L'atelier « Cuisine »,
- L'atelier « Cuisine » avec le chef MILO,
- L'atelier « Couture »,
- L'atelier « Informatique ».

Tarifs proposés :

	YERVILLE	CDCPCDY	EXTERIEUR
ATELIER « cuisine »	4 €	5 €	6 €
ATELIER « cuisine » avec Milo	7 €	10 €	13 €
ATELIER « Couture »	4 €	5 €	6 €
ATELIER « Informatique »	6 €	7 €	9 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la mise en place de ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

### **2019-37 DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CAF POUR L'ESPACE DELAHAYE**

Dans le cadre du développement de ses activités, l'Espace Delahaye souhaite réaliser différents investissements susceptibles d'être subventionnés par la Caisse d'Allocations Familiales :

<b>Opération</b>	<b>Budget prévisionnel</b>	<b>Subvention demandée</b>
• Achat de matériel informatique et logiciels	2 984 € HT	2 390 €
• Création d'un jardin partagé et poulailler	4 015 € HT	3 212 €
• REAAP (Réseau Parentalité) Point écoute famille et café des parents	Intervenante + petit matériel + coordination 9 640 €	8 000 €

Il est demandé d'autoriser la commune à solliciter ces financements auprès de la CAF. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à solliciter ces demandes de financement auprès de la CAF.

### **2019-38 DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT POUR L'ESPACE DELAHAYE**

Dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie créée dans chaque département par la loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV), l'Espace Delahaye a développé un projet de collaboration entre les seniors et le centre social, le centre de loisirs et les écoles autour du jardin partagé.

Ce projet est susceptible d'être subventionné par le Département de la Seine-Maritime. Il est demandé d'autoriser la commune à solliciter ce financement auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à solliciter ce financement auprès du Conseil Départemental de la Seine-Maritime.

### **2019-39 CENTRE DE LOISIRS ETE 2019**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

> émet un avis favorable :

- à l'organisation à YERVILLE d'un centre de loisirs sans hébergement du 8 juillet au 2 août 2019 à la journée dans les structures communales, en faveur des enfants de 3 à 16 ans.

- à l'accueil des enfants d'YERVILLE, de la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville Yerville et hors Communauté de Communes.

- à l'exécution du projet éducatif présenté dont les activités sont orientées vers l'expression, l'environnement, le jeu, en respectant les envies des enfants, leur rythme et leurs besoins.

- à la réalisation de mini camps, comme suit :

• Pour les 3-4 ans	Du 15 au 17 juillet midi	Camp de 3 jours-2 nuits au <b>Gîte du Valnaye</b>
• Pour les 4-5 ans	Du 17 midi au 19 juillet	
• Pour les 6-8 ans	Du 29 juillet au 2 août	<b>Camping à Merville-Franceville</b> (le camping sera installé pour tout le mois et les groupes y viendront à tour de rôle avec, pour chacun, des activités différentes)
• Pour les 9-11 ans	Du 8 au 12 juillet	
• Pour les 6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup>	Du 15 au 19 juillet	
• Pour les 4 <sup>ème</sup> et plus	Du 22 au 26 juillet	

Aussi, le Conseil Municipal :

> sollicite auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, l'habilitation d'ouverture du centre de loisirs sans hébergement ainsi que l'autorisation d'y organiser des mini-camps,

> autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à recruter des animateurs rémunérés suivant l'indice de base de la fonction publique territoriale et en fonction des heures effectuées.

Un état détaillé des présences directeurs-animateurs-responsables sera dressé par la direction du centre.

Monsieur le Maire rappelle que la direction du centre sera confiée à

• 3-7 ans	➤ Magali MORON*
• 8-11 ans	➤ Séverine FREMONT*
• 6 <sup>ème</sup> -3 <sup>ème</sup> (ados)	➤ Julien LESEIGNEUR*

\* titulaire du BAFD

De même, le Conseil Municipal :

> autorise la signature d'un avenant éventuel au contrat d'assurances en cours,

> sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention de fonctionnement du centre,

> sollicite auprès de Monsieur le Président de la C.A.F. l'attribution de la prestation de services par journées enfants et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention à intervenir.

> accepte l'encaissement de chèques-vacances et autorise la signature d'une convention avec l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances) Le remboursement du chèque vacances sera directement versé sur le compte de la Commune.

> accepte la prise en charge des frais de commission fixés à 2 % sur les remboursements chèques - vacances. Aussi, les personnes payant le centre avec les chèques vacances ne se verront pas attribuer l'aide financière de la Commune des 10 ou 15 %.

> fixe les tarifs suivants en tenant compte de la durée de présence de l'enfant, de l'activité qu'il choisit et de son domicile :

	YERVILLE	-10%	-15%	COM-COM Plateau de Caux – Doudeville - Yerville	EXTERIEUR
CLSH SEMAINE	49 €	44 €	41 €	63 €	84 €
CLSH JOURNEE	12 €			15 €	20 €
Nuitée (3-6 ans)	5 €			6 €	8 €
CAMP (6-8 ans)	100 €	90 €	85 €	120 €	145 €
CAMP (9-11 ans)	110 €	99 €	94 €	130 €	155 €
CAMP (6 <sup>ème</sup> – 5 <sup>ème</sup> )	120 €	108 €	102 €	140 €	165 €
CAMP (4 <sup>ème</sup> et plus)	130 €	117 €	110 €	150 €	175 €
MINI-CAMPS (3-4 ans et 4-5 ans)	46 €	41 €	39 €	60 €	75 €

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

> émet un avis favorable à l'accord d'une aide financière aux familles yervillaises qui inscrivent leur(s) enfant(s) à hauteur de :

- 15 % du coût total dont le quotient familial C.A.F. est inférieur à 381 €
- 10 % du coût total dont le quotient familial C.A.F. se situe entre 381 € et 610 €.

> souhaite qu'en cas d'absence de l'enfant pour maladie ou accident la participation versée au préalable par la famille soit remboursée. La famille devra présenter un certificat médical.

> donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou Madame ou Messieurs les Adjointes pour mener à bien le fonctionnement de ce service.

> autorise le règlement de toutes les dépenses correspondantes.

> autorise le fonctionnement de la régie d'avances et de recettes.

> autorise la signature de tout document.

> rappelle que les crédits nécessaires figurent au budget 2019.

### **2019-40 ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE LA TOUSSAINT 2019**

Sur proposition d'Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable :

- à l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement durant les vacances de la Toussaint, **du 21 au 25 octobre (5 jours) et du 28 au 31 octobre 2019 (4 jours)**, à la journée, dans les structures communales, en faveur des enfants de 3 à 16 ans.

- à solliciter auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale l'habilitation d'ouverture des centres.

- au recrutement d'animateurs rémunérés suivant l'indice de base de la Fonction Publique Territoriale et en fonction des heures effectuées,

- à verser une gratification par animateur stagiaire à hauteur de 20 euros par journée de centre de loisirs

Un état détaillé de présences des animateurs sera dressé par la direction du centre.

Aussi, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable à l'exécution du projet éducatif présenté

- autorise la signature d'avenant éventuel au contrat d'assurances en cours
- sollicite auprès de Monsieur le Directeur de la CAF l'attribution de la prestation de service et autorise Monsieur le Maire, Mesdames ou Messieurs les Adjointes à signer la convention à intervenir.
- fixe les tarifs suivants :

TARIFS				
		YERVILLE	Communauté de communes Plateau de Caux – Doudeville - Yerville	Communes extérieures
<b>SEMAINE DE 5 JOURS</b> (du 21 au 25 octobre)	5 Journées complètes repas inclus	47 €	58 €	74 €
<b>SEMAINE DE 4 JOURS</b> (du 28 au 31 octobre)	4 Journées complètes repas inclus	37 €	46 €	59 €

La direction sera assurée par Séverine FREMONT, Julien LESEIGNEUR et Magali MORON, Titulaires du B.A.F.D.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au fonctionnement des régies de recettes et de dépenses et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à encaisser toutes recettes et à régler toutes dépenses ne rentrant pas dans le cadre des régies ainsi qu'à signer tout document nécessaire au bon fonctionnement du centre.

### **2019-41 BUDGET PRINCIPAL 2019**

Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, présente au Conseil Municipal le budget principal 2019 qui se décompose de la façon suivante :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES** : 3 372 494.00 €

**RECETTES** : 3 372 494.00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget de la section de fonctionnement.

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES** : 3 837 508.00 €

**RECETTES** : 3 837 508.00 €

A 16 voix pour et 2 voix contre le budget de la section d'investissement est adopté. Le budget présenté est adopté au niveau de l'opération pour la section d'investissement et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement. Le budget est ensuite signé par tous les membres présents.

### **2019-42 BUDGET ANNEXE 2019 « ZAC SUD »**

Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, présente au Conseil Municipal le budget annexe 2019 « ZAC Sud » qui se décompose de la façon suivante :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES** : 1 888 282.00 €

**RECETTES** : 1 888 282.00 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 1 560 529.00 €

RECETTES : 1 560 529.00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte le budget présenté.

Le budget est ensuite signé par tous les membres présents.

### 2019-43 BUDGET ANNEXE 2019 « QUARTIER SUD »

Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, présente au Conseil Municipal le budget annexe 2019 « Quartier Sud » qui se décompose de la façon suivante :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 2 332 595.00 €

RECETTES : 2 332 595.00 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 1 866 979.00 €

RECETTES : 1 866 979.00 €

A 16 voix et 2 abstentions, le Conseil Municipal, adopte le budget présenté.

Le budget est ensuite signé par tous les membres présents.

### 2019-43 BUDGET ANNEXE 2019 « LES FAUBOURGS »

Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, présente au Conseil Municipal le budget annexe 2019 « Les Faubourgs » qui se décompose de la façon suivante :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 406 016.00 €

RECETTES : 406 016.00 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 391 016.00 €

RECETTES : 391 016.00 €

A 16 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal, adopte le budget présenté.

Le budget est ensuite signé par tous les membres présents.

## INFORMATIONS DIVERSES

Alfred TRASSY-PAILLOGUES énonce les remerciements adressés à la commune par le Club Athlétique Cauchois et la section d'Yvetot de la FNATH, ainsi que par les familles de Joël du PLESSIX et Madeleine DENEUVE à la suite de leur décès.

Il rappelle aux conseillers municipaux que les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 heures 50.